

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**ARRONDISSEMENT
DE LYON**

**CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL**

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09 avril 2026

Date de publication : 15 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Maxens DOUY

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Michel MONNET, Danielle AZEFOUNI, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Denis EXBRAYAT, Frédéric RAGON, Annick CARROUÉ

Pouvoirs :

Stéphane REYMOND à Nicole CARTIGNY, Christine CHANCEL à Patricia DEROO, Lucienne DAUTREY à Hélène EZNACK, Waren FEUTRY à Philippe DUBOST, Denis EXBRAYAT à Fabienne CHAVASSIEUX, Frédéric RAGON à Jacky BÉJEAN, Annick CARROUÉ à Thierry MONNET,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU
SYNDICAT DE GESTION DES
ÉNERGIES DE LA RÉGION
LYONNAISE (SIGERLY)**

Délibération : 04-2026-037

Transmis en préfecture le : 14/04/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT

L'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Comité syndical du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SYGERLy).

En application de l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées à la majorité absolue. si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. Par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Le SIGERLy est un syndicat intercommunal créé en 1935 pour soutenir les droits et intérêts des communes face aux différents concessionnaires de gaz et électricité. La commune de Saint-Genis-Laval ayant adhéré au Syndicat, elle bénéficie de la compétence de base, gaz et électricité depuis 1935, date de son adhésion, et lui a transféré la compétence « dissimulation coordonnée des réseaux » France Télécom, câbles et éclairage public, en décembre 2003.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a créé la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015. Les périmètres des territoires respectifs de la Métropole de Lyon et du SIGERLy n'étant pas identiques et le territoire du syndicat n'étant pas totalement inclus dans celui de la Métropole, le législateur a prévu que, dans ce cas, la Métropole de Lyon adhère automatiquement au Syndicat pour les compétences communes.

Ce transfert de compétence permet à la collectivité, d'une part d'avoir une cohérence de maître d'ouvrage sur la zone de travaux et d'autre part, permet d'obtenir des financements (sur l'enfouissement du câble et de l'éclairage public) ou un coût de travaux plus intéressant de la part du SIGERLy, les travaux étant payés HT par ce dernier.

Étant adhérente et conformément aux dispositions de l'article L. 5212-7 du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'à l'article 6.2 des Statuts du SYGERLy, la commune de Saint-Genis-Laval doit être représentée au sein du Comité syndical du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) par un délégué titulaire. La commune désigne également un délégué suppléant, appelé à siéger au Comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Considérant l'accord unanime de l'assemblée délibération de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Mesdames, Messieurs,

Où l'exposé du rapporteur,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Monsieur Jules GUILLEMOT comme délégué titulaire et Monsieur Philippe JEDRYKA comme délégué suppléant pour représenter la commune au sein Comité syndical du Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SYGERLy).

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,

Invité à se prononcer, le conseil procède à la désignation des délégués susmentionnés au scrutin public.

- LE CONSEIL APPROUVE À L'UNANIMITÉ

la désignation de monsieur Jules GUILLEMOT comme délégué titulaire et monsieur Philippe JEDRYKA comme délégué suppléant pour représenter la commune au sein Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) -

Le secrétaire de séance,

Maxens DOUY

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Jules GUILLEMOT



Liste des élus ayant voté POUR

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Waren FEUTRY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.